

Compte-rendu de la séance du Jeudi 21 décembre 2023

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 11, votants 12 (1 pouvoir).

Etaient présents : M. Thierry PERNOD, Mme Claude BARRIER BOUR, M. Rémi ROUET, M. Etienne BEVAND, M. Jérôme NEYRON, Mme Michèle SELLIEZ, M. Jean-Pierre FLEURY, M. Bernard REGAD, Mme Nicole DERVIN, Mme Alexandra GRANDCLEMENT, Mme Laurence BON.

Etaient excusés : M. Jacques HUMBERT (pouvoir à Mme Nicole DERVIN), M. Daniel SAVOYE, Mme Vanessa GARSTKA, Mme Sandra ANCEL.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Claude BARRIER BOUR.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables, Information sur le PLUiH en cours de révision, Questions diverses.

○ **Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes doivent définir d'ici à fin décembre 2023 des zones pour l'implantation terrestre d'énergies renouvelables.

Dans un premier temps, le conseil municipal propose d'identifier les zones suivantes :

- Energie éolienne : zone du projet éolien définie par la CNR.
- Un délai de tolérance de 3 mois étant accepté par les services de l'Etat, des zones terrestres concernant l'énergie solaire seront proposées avant l'échéance.

Dans un second temps, le conseil municipal devra définir les modalités de la concertation du public à mettre en œuvre.

○ **Information sur le PLUiH en cours de révision**

Haut-Bugey Agglomération exerce la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » qui inclut l'ensemble des procédures de planification urbaine. L'agglomération a engagé la révision de son SCOT et du PLUiH actuel.

La trajectoire foncière définit une date prévisionnelle d'approbation du SCOT en 2024 pour une durée de 20 ans (2021-2041), l'état 0 du SCOT étant la date de promulgation de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Pour ce qui concerne le PLUiH, la date d'approbation est prévue en décembre 2025 pour une durée de 15 ans (2021-2036), l'état 0 du PLUiH étant la date de promulgation de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

L'application de la loi Climat et Résilience oblige l'agglomération de réduire de 50% la consommation de foncier à vocation d'habitat et d'économie pour la période 2021-2031, par rapport à la période 2011-2021.

Des réunions publiques seront organisées lors des grandes étapes de la révision générale et des éléments d'information sur l'avancement de la procédure sont mis à disposition sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

○ Questions diverses

• Présentation des bornes de recharge pour véhicules électriques

A partir du 1^{er} janvier 2025, les parkings publics de plus de 20 emplacements devront être équipés d'une borne de recharge pour véhicules électriques. La place Charles Blétel est concernée par ce dispositif.

• Rallye Ain-Jura 2024

Le passage du rallye Ain-Jura aura lieu sur la commune d'Echallon le samedi 11 mai 2024.

• Tiger Balm Ultra 01 2024

L'épreuve de trail passera sur le territoire de la commune les 15 et 16 juin 2024.

• Le conseil municipal prend connaissance :

- d'un devis de l'entreprise JBB Platerie pour la rénovation du plafond de l'annexe de la bibliothèque, d'un montant de 1 066.00 € HT : le conseil donne un avis favorable.
- d'une étude de redéploiement pour acheminer la fibre optique Impasse de la Doye. Le conseil n'est pas favorable au projet d'implantation de nouveaux poteaux le long de la voie communale. Une réunion aura lieu en janvier pour étudier les différentes solutions.
- des ventes de bois qui ont eu lieu le 9 novembre 2023. 8 lots étaient à la vente : seuls 2 lots ont été vendus. Les services de l'ONF ont depuis organisé une vente en ligne qui a permis d'attribuer 3 lots supplémentaires dont 2 à l'unité de produit.
- du rapport d'activités de Haut-Bugey Agglomération pour l'année 2022.

La séance est levée à 21 heures 15.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 28/12/2023

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

